

SOMMAIRE DU 7 AVRIL 2020

Pages

VILLE DE PARIS

AUTORISATIONS

**Rejet de la demande d'autorisation** formulée auprès de la Maire de Paris par le gestionnaire de la Société par Actions Simplifiée « ACTIVITAE », aux fins d'exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 12 mars 2020) ..... 1122

**Rejet de la demande d'autorisation** formulée auprès de la Maire de Paris par le gérant de la Société à Responsabilité Limitée « CONFORT ACCOMPAGNEMENT VIE A DOMICILE (CAVAD) », aux fins d'exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 12 mars 2020)..... 1122

**Rejet de la demande d'autorisation** formulée auprès de la Maire de Paris par le gestionnaire de « SMARB SERVICES », aux fins d'exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 12 mars 2020) ..... 1123

RESSOURCES HUMAINES

**Tableau d'avancement** au choix dans le grade 2 d'infirmier de la Ville de Paris (F/H) au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020..... 1123

**Tableau d'avancement** au choix dans le grade 2 de sage-femme hors classe (F/H) au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020..... 1124

**Tableau d'avancement** au choix dans le grade d'agent-e technique des écoles principal-e de 1<sup>re</sup> classe au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020 ..... 1124

**Tableau d'avancement** au choix dans le grade d'agent-e technique des écoles principal-e de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020 ..... 1126

PRÉFECTURE DE POLICE

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

**Arrêté n° 2020 P 10909** modifiant l'arrêté n° 2017-00922 du 6 septembre 2017 interdisant l'arrêt et le stationnement des véhicules devant certains établissements de la petite enfance à Paris (Arrêté du 30 mars 2020)..... 1126  
Annexe : liste modifiée des établissements ..... 1127

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

EAU DE PARIS

**Décision du Directeur Général n° 2020-01** portant modification des délégations de signature consenties à certains salariés (Décision du 17 mars 2020)..... 1130

POSTES À POURVOIR

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Poste de A+ ..... 1130

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Poste de A+ ..... 1130

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Poste de A+ ..... 1131

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance de deux postes de professeur des conservatoires de Paris (F/H) ..... 1131

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste d'assistant socio-éducatif (F/H) ..... 1131

<b>Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Travaux publics.....</b>	1131
<b>Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Travaux publics.....</b>	1131
<b>Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent Supérieur d'Exploitation (ASE) .....</b>	1131
<b>Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Génie urbain.....</b>	1131
<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de Journaliste print et web (F/H) — Attaché.....</b>	1132

## VILLE DE PARIS

### AUTORISATIONS

#### **Rejet de la demande d'autorisation formulée auprès de la Maire de Paris par le gestionnaire de la Société par Actions Simplifiée « ACTVITAE », aux fins d'exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de Paris.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande d'autorisation formulée auprès de la Maire de Paris, par Mme Nanoune DERILUS JOSEPH, gestionnaire de la Société par Actions Simplifiée « ACTVITAE », n° SIRET 843635020, dont le siège social est situé 62, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris pour exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap à Paris ;

Considérant que, après examen du dossier et des pièces justificatives produites par le demandeur, les indications fournies apparaissent contradictoires et ne permettent pas de vérifier l'existence d'un local dédié à l'activité de SAAD à l'adresse indiquée ;

Considérant par conséquent que le demandeur, Mme Nanoune DERILUS JOSEPH ne respecte pas les dispositions du décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;

Arrête :

Article premier. — La demande d'autorisation transmise par la société par actions simplifiée « ACTVITAE » dont le siège social est situé 62, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris aux fins d'exploiter en mode prestataire un service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur le territoire de Paris est rejetée pour le motif suivant :

— la gestionnaire ne dispose pas d'un local dédié et adapté à l'accueil du public et à l'activité de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile à Paris.

Art. 2. — La présente décision peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94/96, Quai de la Râpée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04 dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

Art. 3. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Sous-Directeur de l'Autonomie*  
Gaël HILLERET

#### **Rejet de la demande d'autorisation formulée auprès de la Maire de Paris par le gérant de la Société à Responsabilité Limitée « CONFORT ACCOMPAGNEMENT VIE A DOMICILE (CAVAD) », aux fins d'exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de Paris.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande d'autorisation formulée auprès de la Maire de Paris, par M. Raoul GRYNZPAN, gérant de : « CONFORT ACCOMPAGNEMENT VIE A DOMICILE (CAVAD) » Société à Responsabilité Limitée, n° SIRET 48795597300010, dont le siège social est situé 2 bis, rue Dupont de l'Eure, 75020 Paris, pour exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap à Paris ;

Considérant que, après examen du dossier et des pièces justificatives produites par le demandeur, M. Raoul GRYNSZPAN ne respecte pas les dispositions du décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et notamment les dispositions relatives au niveau requis de qualification ;

Arrête :

Article premier. — La demande d'autorisation transmise par le gérant de la société « CONFORT ACCOMPAGNEMENT VIE A DOMICILE (CAVAD) » dont le siège social est situé 2 bis, rue Dupont de l'Eure, 75020 Paris aux fins d'exploiter en mode prestataire un service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur le territoire de Paris est rejetée pour le motif suivant :

— le gérant ainsi que la Directrice ne possèdent pas le niveau de qualification requis, à savoir un diplôme de niveau 2 exigé pour exercer les fonctions de direction d'un établissement ou service social ou médico-social en vertu de l'article D. 312.176-7 du CASF.

Art. 2. — La présente décision peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94/96, Quai de la Râpée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04 dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

Art. 3. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaël HILLERET

**Rejet de la demande d'autorisation formulée auprès de la Maire de Paris par le gestionnaire de « SMARB SERVICES », aux fins d'exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de Paris.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande d'autorisation formulée auprès de la Maire de Paris, par Mme Reine Viviane DIONE-NDIAYE, gestionnaire de « SMARB SERVICES », n° SIRET 84981819000019, dont le siège social est situé 110, rue du Landy, 93400 Saint-Ouen pour exploiter en mode prestataire un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap à Paris ;

Considérant que, après examen du dossier et des pièces justificatives produites par le demandeur, Mme Reine Vivianne DIONE-NDIAYE ne respecte pas les dispositions du décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et notamment les dispositions relatives au lieu d'accueil du public à Paris ;

Arrête :

Article premier. — La demande d'autorisation transmise par le gestionnaire de « SMARB SERVICES » dont le siège social est situé 110, rue du Landy, 93400 Saint-Ouen aux fins d'exploiter en mode prestataire un service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile agissant auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur le territoire de Paris est rejetée pour les motifs suivants :

— le gestionnaire ne dispose pas d'un local dédié et adapté à l'accueil du public et à l'activité de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile à Paris.

Art. 2. — La présente décision peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94/96, Quai de la Râpée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04 dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

Art. 3. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaël HILLERET

RESSOURCES HUMAINES

**Tableau d'avancement au choix dans le grade 2 d'infirmier de la Ville de Paris (F/H) au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020.**

- Mme Lydia BARREAU
- Mme Angéline BESNOU
- Mme Patricia ESRATY
- Mme Houria HAMRIOUI
- Mme Christine MUZAS.

Liste arrêtée à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 6 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau  
des Carrières Spécialisées*

Isabelle GUYENNE-CORDON

**Tableau d'avancement au choix dans le grade 2 de sage-femme hors classe (F/H) au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020.**

- Mme Sophie CHAPUIS
- Mme Hélène CREUSE
- Mme Mony Katia TOP.

Liste arrêtée à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 6 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe du Bureau  
des Carrières Spécialisées*  
Isabelle GUYENNE-CORDON

**Tableau d'avancement au choix dans le grade d'agent-e technique des écoles principale de 1<sup>re</sup> classe au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020.**

- |                                 |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1 – NGUYEN VAN TRUNG Patricia   | 35 – EPAMINONDAS Manuela      |
| 2 – BELKHIR Lilia               | 36 – RACON Eddie              |
| 3 – HALLOUIN Angélique          | 37 – PANACCIONE Bruna         |
| 4 – DAVID Laure                 | 38 – MARGERIE Marie           |
| 5 – CATANHO VIRISSIMO Zita      | 39 – VALETTE Sylvie           |
| 6 – MOISE Christine             | 40 – PARENT Sandrine          |
| 7 – NORVAL Claudia Nadine       | 41 – ORNEME Josiane           |
| 8 – ELISABETH Marie-Alice       | 42 – CARVALHO Gilberte        |
| 9 – COL Catherine               | 43 – GANZMANN Patricia        |
| 10 – SAVIARD Céline             | 44 – COUET Lola               |
| 11 – ARMOUGON Marie-Antoinette  | 45 – GROMAT Marie-Hélène      |
| 12 – CELESTINE Marie-Françoise  | 46 – INOCENCIO Nathalie       |
| 13 – ALTIS Rosy                 | 47 – CHAUVEL Jeanne           |
| 14 – COHEN Chantal              | 48 – ANGELY Gisèle            |
| 15 – GOLDENBERG Florence        | 49 – RINTO Doris              |
| 16 – NOLEO Pierrette            | 50 – EMBOULE Sylviane         |
| 17 – DUVALES Nadia              | 51 – HIMIDI Echata            |
| 18 – TANASI Marise              | 52 – CHANFI Fatima            |
| 19 – BUVAL-GODERT Danielle      | 53 – PELMARD Yvette           |
| 20 – GRAINAUT MAGALLON Danielle | 54 – BOUCHER Avenette         |
| 21 – GUY Corinne                | 55 – RAMTOWKA Marie           |
| 22 – MONTREDON Patricia         | 56 – JAZERON Muriel           |
| 23 – JULE Jean-Marc             | 57 – IGNACE Jeanne            |
| 24 – SAHAI Nicole               | 58 – BIDRON Chantal           |
| 25 – LEANDRE Françoise          | 59 – LOYAUX Gisèle            |
| 26 – MAHMOUD Brigitte           | 60 – ROBERT Marie-Annick      |
| 27 – BENAMSILI Nadia            | 61 – DUCERF Nadine            |
| 28 – GESSAT Nadine              | 62 – SIGLY Patricia           |
| 29 – BAZZI Dominique            | 63 – LEPAGE Valérie           |
| 30 – SERGIUS Francette          | 64 – LEMAR Paul               |
| 31 – JEAN-BAPTISTE Berthe       | 65 – VELMIR Marie-Alice       |
| 32 – FARNABE Georgette          | 66 – BES Elisabeth            |
| 33 – SAIFI Farid                | 67 – MILON Louidor            |
| 34 – MOINE Nicole               | 68 – JEAN LOUIS Marie-Annie   |
|                                 | 69 – SÉBASTIEN Marie-Line     |
|                                 | 70 – GUILLAUME Marline        |
|                                 | 71 – LE NOHEC Sylvie          |
|                                 | 72 – PENNONT-BARLAGNE Josette |
|                                 | 73 – TCHUGULIAN Marie-Sylvie  |
|                                 | 74 – VAITI Julienne           |
|                                 | 75 – CHROSROVA Maryline       |
|                                 | 76 – ABLONDI Monique          |
|                                 | 77 – MIRLE MARECAR Sophie     |
|                                 | 78 – RHINAN Lilliane          |
|                                 | 79 – ALEXIS Fulberte          |
|                                 | 80 – CRETINOIR Paulette       |
|                                 | 81 – AGATHE Antoinette        |
|                                 | 82 – CHARLES Véronique        |
|                                 | 83 – GROMAT Marie-Claire      |
|                                 | 84 – GUIEBA Nicaise           |
|                                 | 85 – LOUASSI Karima           |
|                                 | 86 – DOLIUM Joël              |
|                                 | 87 – DEBOUCHA Patricia        |
|                                 | 88 – NEPAUL Sophie            |

89 – RIBAS Christelle	143 – BONIN Léna
90 – AUDIER Claudine	144 – DEVAUX Monique
91 – MANSEUR Assia	145 – BORGIA Patricia
92 – MANIGA Gilla	146 – LEMAIRE Sophie
93 – VILDINA Sabine	147 – MAZZETTI Véronique
94 – SAVONNIER Christian	148 – DJEKE Eugenie
95 – GRAZIETTI Lydie	149 – TINAS Mariette
96 – ROUSSEAU Corinne	150 – HAZMI Raoudha
97 – AVELLAN Corinne	151 – CHAOUI Marielle
98 – GERICO Odette	152 – PROMENEUR Marie-Ange
99 – COLASSE Sylvie	153 – LATIFI Soumia
100 – MONTEIL Marthe	154 – ANDERSON Catherine
101 – SICSIC Gilberte	155 – SOBY Aline
102 – MELICINE Sébastienne	156 – LAGACHE Corinne
103 – JUSTE Marie-Claude	157 – RENOY Sylvie
104 – RINCON Ruddy	158 – SCHNEIDER Françoise
105 – ROHARD Alain	159 – MAJERI Nadine
106 – COLAS Laurence	160 – PEYROUSE Danny
107 – EDMOND Denise	161 – EDET Karine
108 – GARDIOLE Clémence Marie-Laure	162 – VITELLIUS Germaine
109 – LACROIX Claudine	163 – LARROQUE Sandrine
110 – ABDERRAHMANE Dalila	164 – BERTRAC Felix
111 – GUICHERON Lydie	165 – JUNGLEE Razia
112 – BENFELE Virginie	166 – LEMOINE Sylvie
113 – BOUDARD Lydie	167 – TOBDJI Ouardia
114 – COQUATRIX Corine	168 – AROLD Doris
115 – MARSELLI Lydia	169 – RAZAFITSOHARANA Rafenomanana
116 – CARABIN Jocelyne	170 – CSERESZNYAK Nathalie
117 – MONIERE Josefa	171 – ALLAL Odile
118 – GEOFFROY Jacqueline	172 – HIPPOLYTE Christine
119 – MARIE-SAINTE Félicie	173 – BROSSET Marc
120 – CAMPAGNOL Marie-Joyce	174 – TEROSIET Eliane
121 – DESIRABEL Marie-Brigitte	175 – KIBIR Ruffin
122 – CHERIFI Nadia	176 – BOINA Mahafoudoi
123 – REMAI Sabine	177 – CHAIEB Fabienne
124 – CAILLE Thérèse	178 – YAHAYA Abdou
125 – HERBERT Blandine	179 – LEMOINE Martine
126 – CHASTAS Marie-Eugénie	180 – KARAT Eugenie
127 – CAGES Max	181 – BARTHELEMY Dhahbia
128 – BEAUMONT Véronique	182 – KANAGASABAI Shanthini
129 – VIVIEN-COUCHY Sophie	183 – BOCLE Fernanda
130 – BRUYERE Patricia	184 – MANETTE Christian
131 – ROSSO Sylvie	185 – TECHEL Marie
132 – MEDARBI Mohammed	186 – LE CORRE Patricia
133 – DUBUC Laurence	187 – MASSALA Martine
134 – RUBAUD Raymonde	188 – ADJA Djouher
135 – PIERROTTET Mauricette	189 – ATOUILLANT Steve
136 – LANDAIS Pierre	190 – EKRA Angéline
137 – MITOURIRI Albert	191 – MIRANDE Pierre
138 – ESCAVOCAL Olga	192 – RAMNAL Aristide
139 – FERDINAND Eugénie	193 – PHILIPPE Catherine
140 – ROUABAH Ahmed	194 – MARTINON Maryse
141 – BOURDAGEAU Clotilde	195 – MEI Milena
142 – PRUVOST Marcel	196 – BAJAZET Judes

- 197 – VILAR Thierry  
 198 – BOURDON Christian  
 199 – PAVEE Eliane  
 200 – LIPEM TOGNEY Perno  
 201 – NOMER Maurice  
 202 – DAGUEBERT Joëlle  
 203 – SOUTOUL Sylvie.

Liste arrêtée à 203 (deux-cent-trois) noms.

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
 et par délégation,  
*La Cheffe du Bureau  
 des Carrières Spécialisées*  
 Isabelle GUYENNE-CORDON

**Tableau d'avancement au choix dans le grade d'agent-e technique des écoles principal-e de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2020, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 mars 2020.**

- 1 – ATTOUMANE Zoubaida  
 2 – CHAFI Fatima  
 3 – MOULIN Steve  
 4 – BERGUIGA Bouchra  
 5 – COULIBALY Khadidia  
 6 – FEFEU Céline  
 7 – HERPIN Patricia  
 8 – ESPERANCE Mireille  
 9 – COULIBALY Nia  
 10 – OBRADOVIC Jacqueline  
 11 – HUBERT Francette  
 12 – FOUMOU François  
 13 – BELEFQIH Fatima  
 14 – ISLAM Hadidja  
 15 – GERVINET René-Georges  
 16 – BAZONGO Yolande  
 17 – TRINH Eric  
 18 – ROLLAND Fabienne  
 19 – ARCOLE Philippe  
 20 – ATI Rachida  
 21 – ODIER Aurore  
 22 – GNAHOUA Bertine  
 23 – CHANFI Nourou  
 24 – AMOUSSA Essi  
 25 – DIBY Lato  
 26 – FELSINA Marie-Andrée  
 27 – CLAIRICIA-ROSE Sara  
 28 – ANFROY Patricia  
 29 – DILMI Pierrette  
 30 – KAID SLIMANE Imane  
 31 – EL MILOUDI Peggy  
 32 – POLION URCEL Alixe  
 33 – BELLEVUE Carole  
 34 – TRAORE Kankou  
 35 – KANTE Sira  
 36 – MONPIN Samia

- 37 – GUIRA Assita  
 38 – DOREZ Cindy  
 39 – DEMBELE Dieynaba  
 40 – HEUX Christophe  
 41 – MORLOT Solange  
 42 – LOUTI Hayat  
 43 – ZEGOUT Kaissa  
 44 – TESOR Romain  
 45 – KAINANE Amel  
 46 – TEGAYE Haben  
 47 – BOUCHAUT Ghislaine  
 48 – SMAILI Nacéra  
 49 – GOMIS Antoinette  
 50 – BECHAR Fadila  
 51 – YOLDI Angela  
 52 – AOUF Zohra  
 53 – MASUA Nakavi  
 54 – EL ABDI Bouchra  
 55 – LOUIJEAN Jésula  
 56 – SMAJLOVIC Mina  
 57 – SYLLA Ramatoulaye  
 58 – AMIR Tissia  
 59 – SEFIL Fabrice  
 60 – ALEXANDRE Edith  
 61 – BOYUK Sevim  
 62 – BAICHOO Bibi  
 63 – TRIHOREAU Laurence  
 64 – DJENATI Danièle  
 65 – BAYA Nacéra  
 66 – KRID Soraya  
 67 – PREGASSAME Meenakshi  
 68 – BEUGRE Nicole.

Liste arrêtée à 68 (soixante-huit) noms.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Pour la Maire de Paris  
 et par délégation,  
*La Cheffe du Bureau  
 des Carrières Spécialisées*  
 Isabelle GUYENNE-CORDON

**PRÉFECTURE DE POLICE**

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

**Arrêté n° 2020 P 10909 modifiant l'arrêté n° 2017-00922 du 6 septembre 2017 interdisant l'arrêt et le stationnement des véhicules devant certains établissements de la petite enfance à Paris.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 311-1, R. 411-25, R. 411-8 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en application du II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales, des mesures à caractère temporaire visant à réglementer les conditions de circulation et de stationnement peuvent être arrêtées par le Préfet de Police pour assurer la sécurité des personnes faisant l'objet de mesures de protection particulières par les autorités publiques ;

Considérant que, dans le cadre du plan gouvernemental Vigipirate, il convient de mettre en œuvre des mesures de vigilance et de protection particulières au profit des établissements de la petite enfance considérés comme sensibles et vulnérables ;

Considérant que l'interdiction de s'arrêter et de stationner aux abords de ces établissements contribue à assurer leur protection en empêchant la présence de véhicules pouvant dissimuler des dispositifs explosifs ou incendiaires ;

Considérant qu'il convient de sécuriser les locaux du nouvel établissement de la petite enfance située au n° 35B, rue des Tournelles, à Paris dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'annexe de l'arrêté n° 2017-00922 du 6 septembre 2017 susvisé est modifiée comme suit :

*L'adresse suivante est ajoutée :*

— RUE DES TOURNELLES, 3<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 35B.

Art. 2. — Les présentes dispositions sont applicables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et reconduites tacitement pendant toute la durée de la période de la menace terroriste.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, la Directrice de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 mars 2020

Didier LALLEMENT

#### Annexe : liste modifiée des établissements

Arrondissement	Adresse
1 <sup>er</sup>	8, rue des Prouvaires
2 <sup>e</sup>	15, rue de Cléry
2 <sup>e</sup>	17, rue du Sentier
2 <sup>e</sup>	8, rue de la Banque
3 <sup>e</sup>	10, rue Dupetit-Thouars
3 <sup>e</sup>	22, rue de la Corderie
3 <sup>e</sup>	24, rue des Gravilliers
3 <sup>e</sup>	33-35, boulevard du Temple
3 <sup>e</sup>	35 bis, rue de Tournelles
4 <sup>e</sup>	1, rue de la Cité
4 <sup>e</sup>	21, rue des Blancs Manteaux
4 <sup>e</sup>	2 bis, rue Mornay (sur 17 mètres linéaires)
4 <sup>e</sup>	4, rue de l'Arsenal (sur 45 mètres linéaires)
4 <sup>e</sup>	22 ter, rue des Jardins Saint-Paul
4 <sup>e</sup>	10 bis quai Henri IV (sur 15 mètres linéaires)

Arrondissement (suite)	Adresse (suite)
5 <sup>e</sup>	38, rue Poliveau
5 <sup>e</sup>	39 bis, rue Poliveau
5 <sup>e</sup>	5, rue de l'Épée de Bois
5 <sup>e</sup>	5-7, rue Georges Desplas
6 <sup>e</sup>	5, rue Guynemer
6 <sup>e</sup>	14, rue Jean Bart
7 <sup>e</sup>	101, rue Saint-Dominique
7 <sup>e</sup>	11, rue Pierre Villey
7 <sup>e</sup>	145, rue de l'Université
7 <sup>e</sup>	65, quai d'Orsay
8 <sup>e</sup>	11, rue Cambacères
8 <sup>e</sup>	22, rue Laure Dieblod
8 <sup>e</sup>	63, boulevard Malesherbes
8 <sup>e</sup>	9-11, rue de la Pépinière
8 <sup>e</sup>	2, rue de Florence
9 <sup>e</sup>	11 bis, rue Blanche
9 <sup>e</sup>	12, rue Fromentin
9 <sup>e</sup>	15 ter, rue de la Tour d'Auvergne
9 <sup>e</sup>	18, rue de La Tour d'Auvergne
9 <sup>e</sup>	19, rue des Martyrs
9 <sup>e</sup>	25, rue de La Rochefoucauld
9 <sup>e</sup>	43, rue Victor Massé
9 <sup>e</sup>	60, rue Condorcet
9 <sup>e</sup>	69 bis, rue de Dunkerque
9 <sup>e</sup>	32-34, rue de Châteaudun
9 <sup>e</sup>	11, rue Drouot
9 <sup>e</sup>	21, rue de Provence
9 <sup>e</sup>	26, rue Chaptal
10 <sup>e</sup>	1, avenue Claude Vellefaux (Hôpital Saint-Louis)
10 <sup>e</sup>	1, rue Bichat / 45 bis, rue du Faubourg du Temple
10 <sup>e</sup>	1, rue Hittorff
10 <sup>e</sup>	10, rue Dieu
10 <sup>e</sup>	13, rue Martel
10 <sup>e</sup>	134, rue du Faubourg Saint-Martin
10 <sup>e</sup>	143, quai de Valmy
10 <sup>e</sup>	30, rue Saint-Quentin
10 <sup>e</sup>	159 bis, quai de Valmy
10 <sup>e</sup>	166, rue La Fayette
10 <sup>e</sup>	190, rue La Fayette
10 <sup>e</sup>	2, rue Ambroise Paré (Hôpital Lariboisière)
10 <sup>e</sup>	2, rue du Buisson Saint-Louis
10 <sup>e</sup>	2, rue Hittorff
10 <sup>e</sup>	20, rue des Ecluses Saint-Martin
10 <sup>e</sup>	200, rue du Faubourg Saint-Denis (Hôpital Fernand Widal)
10 <sup>e</sup>	241-243, rue La Fayette
10 <sup>e</sup>	11 au 21, rue du Châlet
10 <sup>e</sup>	3, passage Delessert
10 <sup>e</sup>	48, rue du Faubourg Saint-Denis
10 <sup>e</sup>	5, rue Yves Toudic
10 <sup>e</sup>	50, rue d'Hauteville
10 <sup>e</sup>	53, rue d'Hauteville
10 <sup>e</sup>	7, rue des Messageries
10 <sup>e</sup>	8, rue Bossuet
10 <sup>e</sup>	64 bis, avenue Claude Vellefaux
10 <sup>e</sup>	10-12, rue des Récollets
10 <sup>e</sup>	17, passage du Buisson Saint-Louis
10 <sup>e</sup>	55, rue de l'Aqueduc (et retour sur la rue Chaudron)
10 <sup>e</sup>	27, rue du Château d'Eau
10 <sup>e</sup>	15, rue Louis Blanc
10 <sup>e</sup>	1, square Alban Satragne
11 <sup>e</sup>	13, rue des Bluets

Arrondissement (suite)	Adresse (suite)
11 <sup>e</sup>	18, rue de l'Orillon
11 <sup>e</sup>	29, rue Robert et Sonia Delaunay
11 <sup>e</sup>	29, avenue Philippe Auguste
11 <sup>e</sup>	117, avenue Philippe Auguste
11 <sup>e</sup>	4, rue du Général Guilhem
11 <sup>e</sup>	40, rue de l'Orillon
11 <sup>e</sup>	43, boulevard de Charonne
11 <sup>e</sup>	6-10, rue Guillaume Bertrand
11 <sup>e</sup>	8, passage des Taillandiers
11 <sup>e</sup>	8/10, impasse Saint-Sébastien
11 <sup>e</sup>	9, rue des Bluets
11 <sup>e</sup>	30, rue Chanzy
11 <sup>e</sup>	65, rue de la Folie Régnault
11 <sup>e</sup>	13 bis, rue Popincourt
11 <sup>e</sup>	19, rue Pelée
11 <sup>e</sup>	38, rue Saint-Bernard
11 <sup>e</sup>	108-110, rue Saint-Maur
11 <sup>e</sup>	1 bis, allée Verte
11 <sup>e</sup>	32, rue Godefroy Cavaignac
11 <sup>e</sup>	63, boulevard de Charonne
11 <sup>e</sup>	21, rue de Vaucouleurs
11 <sup>e</sup>	12, rue de l'Asile Popincourt
12 <sup>e</sup>	1, rue Hector Malot
12 <sup>e</sup>	11 bis, rue Edouard Robert
12 <sup>e</sup>	11, rue de Gravelle
12 <sup>e</sup>	11, rue Villiot
12 <sup>e</sup>	13, rue de Reuilly
12 <sup>e</sup>	13, rue du Charolais
12 <sup>e</sup>	16 bis, avenue de Saint-Mandé
12 <sup>e</sup>	16-20, rue des Meuniers
12 <sup>e</sup>	18, rue Georges et Maï Politzer
12 <sup>e</sup>	180, avenue Daumesnil
12 <sup>e</sup>	2, place Edouard Renard
12 <sup>e</sup>	21, avenue du Général Michel Bizot
12 <sup>e</sup>	25, boulevard de Picpus
12 <sup>e</sup>	28, rue de Charenton
12 <sup>e</sup>	28-30, rue Baron Le Roy
12 <sup>e</sup>	33 bis, rue Montera
12 <sup>e</sup>	4, place Edouard Renard
12 <sup>e</sup>	4, rue de Toul
12 <sup>e</sup>	40, avenue des Terroirs de France
12 <sup>e</sup>	59-61, rue des Pirogues de Bercy
12 <sup>e</sup>	6, rue des Jardiniers
12 <sup>e</sup>	6, rue Lasson
12 <sup>e</sup>	60 bis, rue de Picpus
12 <sup>e</sup>	7, rue de Cotte
12 <sup>e</sup>	72, avenue Daumesnil
12 <sup>e</sup>	8, rue de Prague
12 <sup>e</sup>	9, rue Fernand Foureau
12 <sup>e</sup>	43, rue de Picpus
12 <sup>e</sup>	14-16, rue Pierre Bourdan
12 <sup>e</sup>	27, rue de Pommard
12 <sup>e</sup>	33, rue Montgallet
12 <sup>e</sup>	17, rue Lamblardie
12 <sup>e</sup>	14/16, rue Pierre Bourdan
13 <sup>e</sup>	11, rue Gustave Geffroy
13 <sup>e</sup>	11/13, rue de Campo-Formio
13 <sup>e</sup>	12, rue Duméril
13 <sup>e</sup>	1-3, place de Rungis
13 <sup>e</sup>	13, rue Gustave Geffroy
13 <sup>e</sup>	146-152, rue Nationale
13 <sup>e</sup>	170, avenue d'Italie
13 <sup>e</sup>	18, rue du Docteur Magnan (square de Choisy)

Arrondissement (suite)	Adresse (suite)
13 <sup>e</sup>	2, rue Edmond Flamand
13 <sup>e</sup>	21, avenue Claude Régaut
13 <sup>e</sup>	211, boulevard Vincent Auriol
13 <sup>e</sup>	23, rue des Reculettes
13 <sup>e</sup>	235, rue de Tolbiac
13 <sup>e</sup>	35-37, rue Clisson
13 <sup>e</sup>	37, rue Vergniaud
13 <sup>e</sup>	42, rue de la Colonie
13 <sup>e</sup>	5, rue Albin Haller
13 <sup>e</sup>	5, rue des Frigos
13 <sup>e</sup>	54/56, rue Pascal
13 <sup>e</sup>	6, villa Nieupoort
13 <sup>e</sup>	69, boulevard Auguste Blanqui
13 <sup>e</sup>	9, rue de la Santé
13 <sup>e</sup>	101, rue de la Glacière
13 <sup>e</sup>	40, rue des Cordelières
13 <sup>e</sup>	48, boulevard Vincent Auriol
13 <sup>e</sup>	7, passage Madeleine Pelletier
13 <sup>e</sup>	3, rue Dupuy de Lôme
13 <sup>e</sup>	14, rue Max Jacob
14 <sup>e</sup>	12, rue des Suisses
14 <sup>e</sup>	14 bis, rue du Moulin Vert
14 <sup>e</sup>	14, rue Jules Guesde
14 <sup>e</sup>	148, rue d'Alésia
14 <sup>e</sup>	21 bis, rue Jonquoy
14 <sup>e</sup>	25-27, rue de la Gaîté
14 <sup>e</sup>	28, rue Broussais
14 <sup>e</sup>	29, boulevard Saint-Jacques
14 <sup>e</sup>	38, rue Liancourt
14 <sup>e</sup>	5, rue du Moulin Vert
14 <sup>e</sup>	5 ter, rue d'Alesia (Hôpital Sainte-Anne)
14 <sup>e</sup>	8 bis, rue Morère
14 <sup>e</sup>	92 bis, boulevard du Montparnasse
14 <sup>e</sup>	82, rue Pernéty
15 <sup>e</sup>	112, rue Brancion
15 <sup>e</sup>	129, rue du Cherche-Midi
15 <sup>e</sup>	13 bis, rue d'Alleray
15 <sup>e</sup>	13, rue Cauchy
15 <sup>e</sup>	139-141, rue Castagnary
15 <sup>e</sup>	14, rue Edgar Faure
15 <sup>e</sup>	141, rue de la Convention
15 <sup>e</sup>	14-18, rue Viala
15 <sup>e</sup>	149, rue de Sèvres (Hôpital Necker)
15 <sup>e</sup>	16 bis, rue Tiphaine
15 <sup>e</sup>	16, rue Cauchy
15 <sup>e</sup>	18 bis, avenue de Lowendal
15 <sup>e</sup>	19, rue Charles Lecocq
15 <sup>e</sup>	191, rue Saint-Charles
15 <sup>e</sup>	20, rue Leblanc
15 <sup>e</sup>	22, rue de la Procession
15 <sup>e</sup>	246, rue de Vaugirard
15 <sup>e</sup>	29, rue du Général Beuret
15 <sup>e</sup>	29-33, rue Emeriau
15 <sup>e</sup>	36, rue du Cotentin
15 <sup>e</sup>	4, rue André Gide
15 <sup>e</sup>	6-8, rue Dulac
15 <sup>e</sup>	8, rue Bouchut
15 <sup>e</sup>	8, rue Falguière
15 <sup>e</sup>	9, rue George Bernard Shaw
15 <sup>e</sup>	59, rue Saint-Charles
16 <sup>e</sup>	109, avenue Victor Hugo
16 <sup>e</sup>	17, rue de Chaillot
16 <sup>e</sup>	25, rue Chardon Lagache



Arrondissement (suite)	Adresse (suite)
16 <sup>e</sup>	35, rue Claude Terrasse
16 <sup>e</sup>	4/6, avenue Raymond Poincaré
16 <sup>e</sup>	75, avenue de Versailles
16 <sup>e</sup>	8, rue d'Ankara
16 <sup>e</sup>	128, rue de Longchamp
17 <sup>e</sup>	10, rue du Caporal Peugeot
17 <sup>e</sup>	10-12, rue Daubigny
17 <sup>e</sup>	118, rue Legendre
17 <sup>e</sup>	12, rue Jacquemont
17 <sup>e</sup>	14, boulevard Gouvion Saint-Cyr
17 <sup>e</sup>	156 bis, rue de Saussure
17 <sup>e</sup>	16, avenue Brunetière
17 <sup>e</sup>	17, rue Lechapelais
17 <sup>e</sup>	2, rue Albert Roussel
17 <sup>e</sup>	23, rue Truffaut
17 <sup>e</sup>	24, avenue de la Porte de Villiers
17 <sup>e</sup>	45, rue Paul Rebière
17 <sup>e</sup>	51-53, rue Berzélius
17 <sup>e</sup>	9, villa Sainte-Croix
17 <sup>e</sup>	9/9 bis, rue Jean-Baptiste Dumas
17 <sup>e</sup>	37, rue Bayen
17 <sup>e</sup>	20 bis, rue des Batignolles
17 <sup>e</sup>	43, rue Gauthey
17 <sup>e</sup>	88, rue de la Jonquière
17 <sup>e</sup>	122-124B, rue Cardinet
17 <sup>e</sup>	16, rue Mstislav Rostropovitch
17 <sup>e</sup>	58, rue Mstislav Rostropovitch
18 <sup>e</sup>	7, rue Romy Schneider
18 <sup>e</sup>	1, rue Firmin Gémier
18 <sup>e</sup>	1, place Pierre Mac Orlan
18 <sup>e</sup>	107, rue Marcadet
18 <sup>e</sup>	11-13, rue Emile Duployé
18 <sup>e</sup>	12/16, avenue de la Porte des Poissonniers
18 <sup>e</sup>	145, rue Belliard
18 <sup>e</sup>	15, rue Caillié
18 <sup>e</sup>	15, rue Camille Flammarion
18 <sup>e</sup>	15, rue Richomme
18 <sup>e</sup>	15-17, rue Pierre Picard
18 <sup>e</sup>	16, rue Lamarck
18 <sup>e</sup>	1-7, rue de la Goutte d'Or
18 <sup>e</sup>	2, rue des Amiraux
18 <sup>e</sup>	2, rue Gabrielle
18 <sup>e</sup>	20, rue Boinod
18 <sup>e</sup>	20/22, rue Eugène Fournière
18 <sup>e</sup>	20-22, avenue de la Porte de Montmartre
18 <sup>e</sup>	23/27, rue de l'Évangile
18 <sup>e</sup>	3 bis, rue Christiani
18 <sup>e</sup>	3, rue Madeleine Reberieux
18 <sup>e</sup>	44, rue Labat
18 <sup>e</sup>	46, rue Henri Huchard
18 <sup>e</sup>	54-56, rue Joseph de Maistre
18 <sup>e</sup>	5-7, rue Romy Schneider
18 <sup>e</sup>	6, rue Pajol
18 <sup>e</sup>	8, rue Bernard Dimey
18 <sup>e</sup>	83, rue Vauvenargues
18 <sup>e</sup>	96, boulevard de la Chapelle
18 <sup>e</sup>	5, cité de la Chapelle
18 <sup>e</sup>	2, rue Duc
18 <sup>e</sup>	6/8, passage Ganneron
18 <sup>e</sup>	15, rue Camille Flammarion
18 <sup>e</sup>	23/27, rue de l'Évangile
18 <sup>e</sup>	2, rue Eva Kotchever
18 <sup>e</sup>	46, rue Henri Huchard

Arrondissement (suite)	Adresse (suite)
19 <sup>e</sup>	1 bis, rue de Joinville
19 <sup>e</sup>	10, rue Curial
19 <sup>e</sup>	11 bis rue Curial
19 <sup>e</sup>	47-47bis, rue de l'Ourcq
19 <sup>e</sup>	118-120, avenue Simon Bolivar
19 <sup>e</sup>	12, rue Bellot
19 <sup>e</sup>	12, cité Lepage
19 <sup>e</sup>	12-14, rue de Joinville
19 <sup>e</sup>	13, rue Alphonse Karr
19 <sup>e</sup>	13-15, rue de l'Ourcq
19 <sup>e</sup>	15, rue du Maroc
19 <sup>e</sup>	15, rue des Ardennes
19 <sup>e</sup>	154, rue de Crimée
19 <sup>e</sup>	16, rue Riquet
19 <sup>e</sup>	18, quai de la Charente
19 <sup>e</sup>	20, rue Carducci
19 <sup>e</sup>	202-204, boulevard Macdonald
19 <sup>e</sup>	25, rue de Thionville
19 <sup>e</sup>	25, rue de Nantes
19 <sup>e</sup>	28, rue de Tanger
19 <sup>e</sup>	3, rue Blanche Antoinette
19 <sup>e</sup>	3, rue Joseph Kosma
19 <sup>e</sup>	3, rue du Hainaut
19 <sup>e</sup>	32, rue Botzaris
19 <sup>e</sup>	32, rue de Romainville
19 <sup>e</sup>	329, rue de Belleville
19 <sup>e</sup>	34, rue des Annelets
19 <sup>e</sup>	36 bis, quai de la Loire
19 <sup>e</sup>	42, quai de la Marne
19 <sup>e</sup>	43, rue d'Aubervilliers (cour du Maroc)
19 <sup>e</sup>	4-10, rue Henri Murger
19 <sup>e</sup>	48, rue des Bois
19 <sup>e</sup>	5, rue Adolphe Mille
19 <sup>e</sup>	5, rue Joseph Kosma
19 <sup>e</sup>	51-53, rue Riquet
19 <sup>e</sup>	56-60, rue du Pré Saint-Gervais
19 <sup>e</sup>	6 bis, rue Clavel
19 <sup>e</sup>	6, rue des Ardennes
19 <sup>e</sup>	7 bis, rue Bouret
19 <sup>e</sup>	8-10, rue Joseph Kosma
19 <sup>e</sup>	85, rue Curial
19 <sup>e</sup>	9, rue Archereau
19 <sup>e</sup>	93, rue de Meaux
19 <sup>e</sup>	94, rue Curial
19 <sup>e</sup>	12, rue Gaston Tessier
19 <sup>e</sup>	10, rue Henri Ribière
19 <sup>e</sup>	168, avenue Jean Jaurès
19 <sup>e</sup>	17, rue de l'Orme
19 <sup>e</sup>	9, avenue Ambroise Rendu
19 <sup>e</sup>	16, avenue Simon Bolivar
19 <sup>e</sup>	10, rue de Thionville
19 <sup>e</sup>	34, rue Petit
20 <sup>e</sup>	105, rue Alexandre Dumas
20 <sup>e</sup>	11, rue Mendelssohn
20 <sup>e</sup>	117, rue de Ménilmontant
20 <sup>e</sup>	13, rue Reynaldo Hahn
20 <sup>e</sup>	130, boulevard de Ménilmontant
20 <sup>e</sup>	15-17, rue de la Mare
20 <sup>e</sup>	155, rue Pelleport
20 <sup>e</sup>	16/28, avenue du Dr Gley (ZAC Porte des Lilas)
20 <sup>e</sup>	17, rue Reynaldo Hann
20 <sup>e</sup>	18, rue Henri Duvernois
20 <sup>e</sup>	19, rue Malte-Brun

Arrondissement (suite)	Adresse (suite)
20 <sup>e</sup>	243, avenue Gambetta
20 <sup>e</sup>	26, rue des Balkans
20 <sup>e</sup>	3 bis, cité Aubry
20 <sup>e</sup>	31, rue du Retrait
20 <sup>e</sup>	34, rue Alphonse Penaud
20 <sup>e</sup>	40 bis, rue des Maraîchers
20 <sup>e</sup>	45-47, rue de la Cour des Noues
20 <sup>e</sup>	4-6, rue des Montibœufs
20 <sup>e</sup>	5 bis-7, rue Olivier Métra
20 <sup>e</sup>	5-7, rue de Noisy-le-Sec
20 <sup>e</sup>	6, rue Schubert
20 <sup>e</sup>	61, rue des Haies
20 <sup>e</sup>	72, rue Orfila
20 <sup>e</sup>	7-9, passage des Tourelles
20 <sup>e</sup>	79, rue Pixérécourt
20 <sup>e</sup>	8-10, rue des Lyanes
20 <sup>e</sup>	8-10, rue du Guignier
20 <sup>e</sup>	86 bis, rue de la Mare
20 <sup>e</sup>	9, rue Reynaldo Hahn
20 <sup>e</sup>	93, rue Haxo
20 <sup>e</sup>	28, rue Hélène Jakubowicz
20 <sup>e</sup>	133, rue de Belleville
20 <sup>e</sup>	21/29, rue de la Justice
20 <sup>e</sup>	10, rue de la Villette
20 <sup>e</sup>	22, rue Dénoyez
20 <sup>e</sup>	38, rue du Clos
20 <sup>e</sup>	6, rue Gustave et Martial Caillebotte

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

EAU DE PARIS

### Décision du Directeur Général n° 2020-01 portant modification des délégations de signature consenties à certains salariés.

Le Directeur Général,

Vu les statuts modifiés de la Régie Eau de Paris, et notamment leur article 12 ;

Vu la délibération n° 2016-DPE-59 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016, portant désignation de M. Benjamin GESTIN, en qualité de Directeur Général d'Eau de Paris, sur proposition de la Maire de Paris à compter du 15 décembre 2016 ;

Vu la décision n° 2016-10 du 17 novembre 2016 de la Présidente du Conseil d'Administration d'Eau de Paris portant nomination de M. Benjamin GESTIN, en qualité de Directeur Général d'Eau de Paris ;

Vu la délibération n° 2016-110 du 18 novembre 2016, par laquelle le Conseil d'Administration prend acte de la décision de la Présidente, précédemment citée ;

Vu la décision n° 2019-010 du 19 août 2019 portant délégation de signature ;

Vu la décision du Directeur Général n° 2019-14 du 14 novembre 2019, portant modification de la décision n° 2019-13 du 3 octobre 2019 ;

Considérant la situation exceptionnelle à laquelle est confrontée la régie et en particulier aux mesures de confinement ou d'éloignement de certains salariés porteurs de délégations de signature pour une durée temporaire et indéterminée ;

Considérant la nécessité de maintenir une continuité de service à la Direction de la Distribution ;

Considérant les modifications à apporter à la décision susvisée ;

Décide :

Article premier. — Les présentes délégations sont consenties dans le respect des statuts, des délibérations du Conseil d'Administration, des instructions et des procédures internes en vigueur.

Art. 2. — La décision n° 2019-10 susvisée est ainsi modifiée :

A l'article 5.5, le premier tiret est retiré et remplacé par les dispositions suivantes :

— au sein de la Direction de la Distribution, à Mme Claire FUELLE et à M. Cédric DENIS.

A l'article 5.6, le premier tiret est retiré et remplacé par les dispositions suivantes :

— au sein de la Direction de la Distribution, à Mme Claire FUELLE et à M. Cédric DENIS.

Art. 3. — Ampliation de la présente décision sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

— M. l'agent comptable ;

— aux intéressé·e·s.

Fait à Paris, le 17 mars 2020

Benjamin GESTIN

*N.B. : La présente décision peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

## POSTES À POURVOIR

### Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Poste de A+.

Poste : Chef-fe de l'agence de la mobilité.

Contact : Caroline GRANDJEAN, Directrice.

Tél. : 01 40 28 73 10.

Email : [caroline.grandjean@paris.fr](mailto:caroline.grandjean@paris.fr).

Référence : Poste de A+ 53423.

### Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Poste de A+.

Poste : Adjoint-e au chef de la section des moyens mécaniques.

Contact : Joachim DELPECH, Chef de la section des moyens mécaniques.

Tél. : 01 71 28 54 52

Email : [joachim.delpech@paris.fr](mailto:joachim.delpech@paris.fr).

Référence : Poste de A+ 53478.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Poste de A+.**

Poste : Chef-fe de projet et responsable d'études foncières et urbaines.

Contact : Olivier POLGATI, Chef du bureau des expertises foncières.

Tél. : 01 42 76 36 04

Email : [olivier.polgati@paris.fr](mailto:olivier.polgati@paris.fr).

Référence : Poste de A+ 53505.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de deux postes de professeur des conservatoires de Paris (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**

Corps (grade) : Professeur des conservatoires de Paris (F/H).

Spécialité : Danse.

Discipline : Danse contemporaine.

Correspondance fiche métier : Enseignant-e artistique.

Localisation : Direction des Affaires Culturelles — Conservatoire Jacques-Ibert du 19<sup>e</sup> arrondissement — 81, rue Armand Carrel, 75019 Paris.

Contact : Etienne VANDIER — Directeur du conservatoire.

Email : [etienne.vandier@paris.fr](mailto:etienne.vandier@paris.fr).

Tél. : 01 72 63 42 57.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Référence : 53515.

Poste à pourvoir à compter du : 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**2<sup>e</sup> poste :**

Corps (grade) : Professeur des conservatoires de Paris (F/H).

Spécialité : Musique.

Discipline : Cor et Coordination TAP.

Correspondance fiche métier : Enseignant-e artistique.

Localisation : Direction des Affaires Culturelles — Conservatoire du centre Mozart — 7, passage de la Canopée, 75001 Paris.

Contact : Pascal GALLOIS — Directeur du conservatoire.

Email : [pascal.gallois@paris.fr](mailto:pascal.gallois@paris.fr).

Tél. : 01 72 63 48 08.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Référence : 53525.

Poste à pourvoir à compter du : 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'assistant socio-éducatif (F/H).**

Intitulé du poste : assistant socio-éducatif (assistant de service social — éducateur spécialisé).

Localisation : Cellule Recueil des Informations Préoccupantes — Pôle Parcours de l'Enfant — S/D de la Prévention et de la Protection de l'enfance, 4 bis, boulevard Diderot, 75012 Paris.

Contacts : Mme TOURNAIRE Isabelle ou Mme KALBFUSS Sophie.

Email : [sophie.kalbfuss@paris.fr](mailto:sophie.kalbfuss@paris.fr) (mail en priorité).

Tél. : 01 42 76 81 40 ou 01 56 95 20 24.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis / postes vacants ».

Poste à pourvoir à partir du : 1<sup>er</sup> juin 2020.

Référence : 53558.

**Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Travaux publics.**

Poste : Agent de Maîtrise (F/H) de la Circonscription d'exploitation territoriale Ouest.

Service : Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement — Section de l'Assainissement de Paris — Circonscription Ouest.

Contact : Guillaume GEOFFROY, chef de la Subdivision Service aux Usagers et Patrimoine.

Tél. : 01 53 68 26 90.

Email : [guillaume.geoffroy@paris.fr](mailto:guillaume.geoffroy@paris.fr).

Référence : Intranet PM n° 53549.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Travaux publics.**

Poste : Chargé-e de secteur.

Service : Section Territoriale de Voirie Centre/Subdivision des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.

Contacts : Louis DURAND, Chef de la subdivision ou Vincent GUILLOU, chef de la section.

Tél. : 01 44 76 65 20 ou 01 42 76 65 01.

Email : [louis.durand@paris.fr](mailto:louis.durand@paris.fr)/[vincent.guillou@paris.fr](mailto:vincent.guillou@paris.fr).

Référence : Intranet PM n° 53554.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent Supérieur d'Exploitation (ASE).**

Poste : Chargé-e de secteur.

Service : Section Territoriale de Voirie Centre/Subdivision des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.

Contacts : Louis DURAND, Chef de la subdivision ou Vincent GUILLOU, chef de la section.

Tél. : 01 44 76 65 20 ou 01 42 76 65 01.

Email : [louis.durand@paris.fr](mailto:louis.durand@paris.fr)/[vincent.guillou@paris.fr](mailto:vincent.guillou@paris.fr).

Référence : Intranet PM n° 53556.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Génie urbain.**

Poste : Chargé-e de secteur.

Service : Section Territoriale de Voirie Centre/Subdivision des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.

Contacts : Louis DURAND, Chef de la subdivision ou Vincent GUILLOU, chef de la section.

Tél. : 01 44 76 65 20 ou 01 42 76 65 01.

Email : [louis.durand@paris.fr](mailto:louis.durand@paris.fr)/[vincent.guillou@paris.fr](mailto:vincent.guillou@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 53557.

## Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de Journaliste print et web (F/H) — Attaché.

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public municipal dont la mission est de mettre en œuvre l'action sociale sur le territoire parisien. Il rassemble près de 6 200 agents, dispose d'un budget de 580 M€ et assure la gestion de plus de 250 établissements.

Son organisation repose sur trois sous-directions métier (chargées respectivement des services aux personnes âgées, des interventions sociales, et de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion) et deux sous-directions support (chargées respectivement des moyens, c'est-à-dire des achats, de la restauration, des travaux, et des systèmes d'information et des ressources humaines et financières).

### Présentation de la mission :

Rattaché-e à la Directrice Générale et en étroite relation avec les 5 sous-directions du CASVP, la mission Communication et Affaires Générales est garante de la cohérence de la communication du CASVP, et du bon fonctionnement de son Conseil d'administration.

— Communication : piloter la définition, la mise en œuvre et la cohérence de la communication interne et externe de l'établissement.

— Affaires générales : assurer la tenue du secrétariat du Conseil d'administration ; l'interface avec le secrétariat du Conseil de Paris ; la gestion des affaires signalées ; l'organisation et la gestion des permanences de cadres.

Sous l'autorité hiérarchique de la cheffe de la mission communication et affaires générales, le-la journaliste print et web sera principalement chargé-e de la rédaction des publications récurrentes du CASVP, le Courrier du CASVP et le Paris info seniors, en cohérence avec la politique de communication globale et les orientations stratégiques de la Direction Générale et des sous-directions. De façon ponctuelle, il-elle contribuera à la rédaction d'actualités pour l'intranet et tous types de documents édités par la mission communication (rapport d'activité, info DG, plaquette institutionnelle, etc.).

Au sein d'une équipe de 9 personnes, il-elle travaille en étroite collaboration avec les graphistes, les chargés de communication pour assurer la périodicité des magazines. Le-la journaliste veille à produire une information papier cohérente, destinée à tous les agents (5600 agents dans plus de 240 établissements) et aux seniors parisiens.

### Pour cela, le-la journaliste print et web :

— prépare le sommaire, organise et anime les comités de rédaction des magazines ;

— réalise la collecte de contenus (interviews, reportages, prises de vue) au sein des établissements de l'institution mais aussi à l'extérieur, auprès de partenaires institutionnels ou d'organisations et de particuliers pour la publication externe (Paris info seniors) ;

— rédige l'intégralité des articles, en respectant les orientations de la mission communication et de la Direction Générale, dans une collaboration permanente avec les personnes ressources pour les sujets ;

— dresse le chemin de fer, effectue le choix des visuels, supervise le maquettage des travaux graphiques avec le studio PAO ;

— veille au respect des plannings (rédaction-maquettage-diffusion) et aux circuits de validation propres à chaque magazine ;

— assure le lien avec les imprimeurs : prépare les demandes de devis, attribue les marchés et suit la commande, du BAT jusqu'à la livraison ;

— supervise la diffusion des magazines, en lien avec le chargé de diffusion et les différents relais terrain ;

— travaille à établir une complémentarité et une cohérence éditoriale entre tous les supports, dont l'intranet, paris.fr, page facebook des agents... ;

— effectue une veille permanente sur les sujets d'actualité stratégiques de l'institution et du secteur afin de nourrir les supports ;

— construit un réseau de contacts de référence et de contributeurs au sein de l'institution ainsi que des relations de travail pérennes avec les partenaires (DICOM, associations...) ;

— prend part au Comité de rédaction de Mission Capitale, journal interne de la Ville de Paris, afin de proposer les sujets d'actualité du CASVP.

### D'autres projets/tâches pourront lui être confiés :

Réflexion autour de l'évolution ou de la refonte des magazines.

Construction d'enquêtes de lectorat.

### Profil souhaité :

Attaché-e ou à défaut contractuel.

De formation Bac + 5 en journalisme et/ou communication et/ou Sciences de l'information (IEP, CELSA, Sorbonne...), il-elle bénéficie d'une expérience de 4/5 ans minimum en journaliste et/ou communication, idéalement acquise dans un univers public/parapublic (collectivités, EPIC/EPA).

### Compétences/qualités requises :

- Grande aisance rédactionnelle ;
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Retranscription ;
- Recueil de données ;
- Maîtrise du pack office ;
- Maîtrise de la chaîne graphique ;
- Connaissance des outils PAO (suite Adobe, Indesign, Illustrator, Photoshop) appréciée ;
- Autonomie ;
- Rigueur ;
- Sens du travail en équipe ;
- Réactivité ;
- Diplomatie ;
- Créativité ;
- Écoute ;
- Bonne culture générale et ouverture sur l'environnement de travail ;
- Forte appétence pour le service public ;
- Connaissance de l'administration parisienne et de l'action sociale.

Personne à contacter : Christine DELSOL.

Email : [christine.delsol@paris.fr](mailto:christine.delsol@paris.fr).

Tél. : 01 44 67 18 04.

*Le Directeur de la Publication :*

Frédéric LENICA